

Conseil des commissaires

Session du 25 juin 2013

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

À une session ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 25 juin 2013, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Liz S.-Gagné, à laquelle tous les membres du conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

Ouverture de la session et constatation des présences

sont présents, présentes, outre la présidente, M^{me} Liz S.-Gagné :

Les commissaires :

M ^{mes}	Sylvie Belzile	MM.	Hervé Charbonneau
	Hélène De Champlain		Yvon-Robert Côté
	Sonia Desgagné		Omer Deschesnes
	Diane Durand		Michel Girard
	France Gagné		Guy Langlois
	Diane Gauthier		Jean-Claude Martel
	Lily Girard		Antonin Simard
	Diane Perron		Jimmy Tremblay
	Jany Saindon		Bernard Villeneuve
	Diane Tremblay		

Commissaire-parent :

M^{me} Caroline Tremblay

Sont également présents-tes :

M^{mes} Christine Tremblay, directrice générale
Marie-Andrée Dufour, secrétaire générale
M. Gilles Routhier, directeur général adjoint

Absences :

M^{me} Annick Larouche M. Henri Girard (*motivée*)

CC-2013-284

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Antonin Simard et résolu :

D'ACCEPTER l'ordre du jour avec le retrait du point 5.14 - *Amendement de la résolution CC-2013-269* et l'ajout des sujets suivants :

- 5.19.- Modifications aux actes d'établissement;
- 5.20 - Entente d'adhésion d'un regroupement d'achats de technologies numériques interactives;
- 5.21 - Modifications à la structure du Service du secrétariat général et des communications;
- 5.22 - Nomination du secrétaire général;
- 5.23 - Octroi de contrat / Tableaux numériques interactifs et projecteurs;
- 7.3 - Résolution de la Commission scolaire de la Capitale;

ADOPTÉE

CC-2013-285

Acceptation du procès-verbal du 11 juin 2013

Il est proposé par M. Hervé Charbonneau et résolu:

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session ordinaire du 11 juin 2013 tel qu'il a été déposé.

Au point CC-2012-279 – La directrice générale, M^{me} Tremblay, fait part de la tenue d'une rencontre avec le Maire de Rivière-Éternité, les représentants du conseil d'établissement et la directrice de l'école Marie-Médiatrice sur la possibilité de mettre en place un service de garde en milieu familial compte tenu qu'il n'y aura pas de maternelle 4 ans l'an prochain. Les parents des trois enfants concernés ont été contactés et il est encore incertain que ces enfants aillent à L'Anse-Saint-Jean.

CC-2013-286
Courrier reçu du 6 au
20 juin 2013

Chaque membre du Conseil prend connaissance de la liste identifiant les sujets du courrier reçu à la direction générale du 6 au 20 juin 2013

CC-2013-287
Parole au public

M^{me} Julie Minier, représentante du conseil d'établissement des écoles St-Antoine et St-Cœur-de-Marie, accompagnée de parents, fait part aux membres du Conseil de la déception face aux transferts de plusieurs élèves vers l'école de la Pulperie. Ces transferts représentent une logistique familiale plus compliquée, des enfants pour qui ce transfert n'est pas le premier, de la difficulté à développer un réseau et un sentiment d'appartenance, des enfants avec des besoins particuliers. Les parents se disent très conscients des coupures budgétaires importantes et que la planification des services n'est pas facile, mais ils tenaient quand même à faire part de leurs inquiétudes.

La Présidente, M^{me} Gagné, tient à souligner que les membres du Conseil sont très sensibles aux différentes situations vécues par les enfants et leurs familles au regard des différents transferts effectués dans les établissements. Ils prennent acte des commentaires et des vérifications seront effectuées auprès des Services éducatifs jeunes sur certains transferts à répétition. M^{me} Gagné précise que les règles de transfert (qui seront transmises aux membres du Conseil) doivent être respectées et qu'il revient à chaque conseil d'établissement de déterminer les critères concernant ces transferts. Elle remercie les parents.

CC-2013-288
Adoption de la
politique Objectifs,
principes et
répartition (règles
budgétaires) des
allocations entre les
écoles et les centres de
la Commission
scolaire - 2013-2014

ATTENDU l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les différentes consultations au comité consultatif de gestion, au comité de parents et auprès des conseils d'établissements;

ATTENDU la recommandation positive du comité de Service des ressources financières et du comité permanent budgétaire;

**Il est proposé par M^{me} Diane Perron
et résolu :**

D'ACCEPTER le projet de la politique sur les « Objectifs, principes et critères de répartition (règles budgétaires) des allocations entre les écoles et les centres de la Commission scolaire » pour l'année 2013-2014, rédigé par la direction du Service des ressources financières.

ADOPTÉE

CC-2013-289
Adoption du budget
2013-2014

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU que ce budget prévoit des dépenses et des revenus équilibrés de 147 184 669 \$ sans aucune appropriation du surplus

accumulé antérieur;

ATTENDU que selon les stipulations de l'article 278 de la même Loi, un avis public indique la date, l'heure et le lieu de la séance ordinaire du Conseil des commissaires à laquelle ledit budget sera examiné et adopté;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie à 7 275 894 988 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2013-2014;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,35000 \$ du cent dollars d'évaluation avant réduction et à 0,30515 \$ du cent dollars d'évaluation après réduction;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

ATTENDU que les articles 316 et 317 de la L.I.P. spécifient que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la Commission scolaire lors de l'imposition de la taxe et que celle-ci ne peut faire remise ni de la taxe scolaire ni des intérêts;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 315 de la L.I.P., la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300 \$;

ATTENDU que si le premier versement n'est pas fait le trente et unième jour suivant l'expédition du compte de taxe, l'article 315 de la L.I.P. prévoit que le solde devient immédiatement exigible;

ATTENDU l'étude et l'appropriation du dossier, faites en séance de travail par le Comité « élargi » du service des ressources financières le mardi 18 juin 2013, ainsi qu'en Comité consultatif de gestion par les directions d'établissements et de services, le mardi 18 juin 2013.

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

QUE, pour l'exercice financier 2013-2014, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay :

- 1) **ADOPTE** le budget de fonctionnement et de service de la dette et le transmette à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport conditionnellement à l'application des lois, décrets et règles budgétaires officielles;
- 2) **FIXE** le taux de la taxe scolaire à 0,35000 \$ avant réduction et à 0,30515 \$ après réduction du 100 dollars d'évaluation;
- 3) **DÉTERMINE** un taux d'intérêt annuel de 15 % que tout contribuable devra payer sur ses arrérages de taxe scolaire.

ADOPTÉE

M^{me} Liz S. Gagné, présidente, propose l'ajournement de la rencontre, il est 20 h 32.

La présidente propose de mettre fin à l'ajournement de la rencontre, il est 20 h 47.

ATTENDU les consultations menées auprès des comités de concertation des écoles primaires et secondaires, et du comité consultatif de gestion;

ATTENDU les consultations menées auprès du comité consultatif du transport;

ATTENDU les consultations menées auprès du comité de parents;

ATTENDU la recommandation du comité des services éducatifs jeunes;

**Il est proposé par M. Hervé Charbonneau
et résolu :**

D'ABROGER les trois politiques relatives à la gestion du transport scolaire (primaire, secondaire et formation générale adulte et professionnelle);

D'ADOPTER la nouvelle politique de gestion du transport scolaire.

ADOPTÉE

CC-2013-291
*Recommandation du
protecteur de l'élève*

ATTENDU l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

ATTENDU la résolution CC-2012-004 désignant M. Marc Pomerleau à titre de Protecteur de l'élève;

ATTENDU la plainte formulée au Protecteur de l'élève par un élève adulte (Réf. : PE-2012-05);

ATTENDU l'avis écrit du Protecteur de l'élève quant au bien-fondé de la plainte et quant à ses recommandations;

ATTENDU la nature confidentielle de l'avis écrit du Protecteur de l'élève.

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

DE PRENDRE acte de l'avis du Protecteur de l'élève;

DE MANDATER la direction générale afin d'assurer le suivi de l'avis du Protecteur de l'élève dans le dossier PE-2012-05.

ADOPTÉE

CC-2013-292
*Adoption de la
division du territoire
en circonscriptions
électorales*

ATTENDU l'acceptation par le Conseil des commissaires le 28 mai 2013 du projet de division du territoire de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay comprenant une circonscription d'exception;

ATTENDU la publication d'un avis public dans l'édition du 2 juin 2013 du journal *Le Progrès-Dimanche*;

ATTENDU la période de consultation menée auprès des électeurs pendant laquelle aucun d'entre eux ne s'est opposé audit projet de division;

**Il est proposé par M. Jimmy Tremblay
et résolu :**

D'ADOPTER, conformément à la Loi sur les élections scolaires, la division du territoire de la Commission scolaire en douze circonscriptions électorales, comprenant une circonscription d'exception.

QUE les circonscriptions électorales se délimitent comme suit :

- **Circonscription électorale n° 1 (6 345 électeurs)**
Elle comprend les municipalités de Saint-David-de-Falardeau et de Saint-Honoré ainsi que le territoire non organisé de Mont-Valin.
- **Circonscription électorale n° 2 (6 778 électeurs)**
Elle comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Saguenay et de la limite ouest de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay (limite ouest de l'arrondissement de Chicoutimi), cette limite, la limite municipale, la route Madoc, les rues Clovis, de Vimy et Delisle, le boulevard Sainte-Geneviève et la rivière Saguenay jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n° 3 (6 936 électeurs)**
Elle comprend la municipalité de Saint-Fulgence et la Paroisse de Sainte-Rose-du-Nord. Elle comprend également une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale est et de la rivière Saguenay, cette rivière, le prolongement de la rue Viau, cette rue, le boulevard Tadoussac, les rues Monseigneur-Laval, de Verdun, Richelieu, de Vimy et Clovis, la route Madoc et la limite municipale jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n° 4 (6 521 électeurs)**
Elle comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Saguenay et du boulevard Sainte-Geneviève (pont Dubuc), ce boulevard, les rues Delisle, de Vimy, Richelieu, de Verdun et Monseigneur-Laval, le boulevard de Tadoussac, la rue Viau, son prolongement, le prolongement de la rue Salaberry, cette rue, les rues Racine Est et du Séminaire, les lignes arrières des rues de l'Hôtel-Dieu (côté nord) et Saint-Vallier (côté est), la rue Jacques-Cartier Est, les boulevards Talbot, de l'Université Est, de l'Université Ouest et Saint-Paul et le boulevard Sainte-Geneviève (pont Dubuc) jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n° 5 (6 446 électeurs)**
Elle comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Saguenay et du boulevard Saint-Paul, ce boulevard, la voie ferrée, la limite ouest de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay (limite ouest de l'arrondissement de Chicoutimi) et la rivière Saguenay jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n° 6 (7 607 électeurs)**
Elle comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre des boulevards Saint-Paul et de l'Université Ouest, ce boulevard, le boulevard de l'Université Est, les rues Bégin et des Saguenéens, le boulevard Talbot, la voie ferrée et le boulevard Saint-Paul jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n° 7 (6 884 électeurs)**
Elle comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue Bégin et du boulevard de l'Université Est, ce boulevard, la rivière du Moulin, la

voie ferrée, le boulevard Talbot, les rues des Saguenéens et Bégin jusqu'au point de départ.

- **Circonscription électorale n° 8 (7 274 électeurs)**
Elle comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement de la rue Salaberry et de la rivière Saguenay, cette rivière, la limite est de l'arrondissement de Chicoutimi, la voie ferrée, la rivière du Moulin, les boulevards de l'Université Est et Talbot, la rue Jacques-Cartier Est, les lignes arrières des rues Saint-Vallier (côté est) et de l'Hôtel-Dieu (côté nord), les rues du Séminaire et Racine Est, la rue Salaberry et son prolongement jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n° 9 (6 550 électeurs)**
Elle comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite ouest de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay (limite ouest de l'arrondissement de Chicoutimi) et de la voie ferrée, cette voie, la limite est de l'arrondissement Chicoutimi, la limite municipale et la limite ouest de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay (limite ouest de l'arrondissement de Chicoutimi) jusqu'au point de départ. Elle comprend également le territoire non organisé Lac-Ministuk.
- **Circonscription électorale n° 10 (7 003 électeurs)**
Elle comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite ouest de l'arrondissement de La Baie et de la rivière Saguenay, cette rivière, la rivière à Mars et la limite de l'arrondissement de La Baie jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n° 11 (7 621 électeurs)**
Elle comprend une partie de la Ville de Saguenay délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre des rivières à Mars et Saguenay, cette rivière, la limite municipale et la rivière à Mars jusqu'au point de départ.
- **Circonscription électorale n° 12 (3 318 électeurs)**
Elle comprend les municipalités de Ferland-et-Boilleau, Saint-Félix-d'Otis, Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay ainsi que les territoires non organisés de Lalemant et Sagard.

ADOPTÉE

CC-2013-293
*Adoption du
calendrier des
rencontres du Conseil
des commissaires et
du Comité exécutif*

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

QUE conformément au règlement de la Commission scolaire sur les dates, jours et heures des sessions du conseil des commissaires, le calendrier pour l'année 2013-2014 soit :

- Le 27 août 2013;
- Le 10 septembre 2013;
- Le 24 septembre 2013;
- Le 8 octobre 2013;
- Le 22 octobre 2013;
- Le 12 novembre 2013;
- Le 26 novembre 2013;
- Le 10 décembre 2013;
- Le 14 janvier 2014;
- Le 28 janvier 2014;
- Le 11 février 2014;
- Le 25 février 2014;
- Le 11 mars 2014;
- Le 25 mars 2014;
- Le 8 avril 2014;
- Le 22 avril 2014;
- Le 13 mai 2014;
- Le 27 mai 2014;
- Le 10 juin 2014;

ET QUE conformément à la Loi sur l'Instruction publique, le

calendrier des rencontres du Comité exécutif 2013-2014 soit :

- Le 24 septembre 2013;
- Le 26 novembre 2013;
- Le 25 mars 2014;
- Le 27 mai 2014.

ADOPTÉE

CC-2013-294

Délégation de pouvoir pendant la période estivale

Il est proposé par M^{me} Diane Tremblay et résolu :

QU'UN mandat soit confié à la présidente, M^{me} Liz S.-Gagné et à la directrice générale, M^{me} Christine Tremblay, pour qu'elles prennent, au nom des membres du Conseil des commissaires, les décisions qui s'imposent, durant la période des vacances d'été 2013, quitte à ce que lesdites décisions soient ratifiées par la suite, par le Conseil des commissaires.

ADOPTÉE

CC-2013-295

Amendement à la politique relative à l'organisation des services éducatifs pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

ATTENDU l'adoption de la politique locale relative à l'organisation des services éducatifs pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le 8 juin 2010 (CC-2010-291);

ATTENDU la nécessité de revoir cette politique et d'y apporter des précisions et des modifications;

ATTENDU la consultation menée auprès du comité consultatif pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ÉHDAA);

ATTENDU la consultation menée auprès du comité de parents;

ATTENDU la consultation menée auprès du comité paritaire ÉHDAA (8-9.04);

ATTENDU les consultations menées auprès des comités de concertation des écoles primaires et secondaires;

ATTENDU la consultation menée auprès des membres du Comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation du comité des services éducatifs jeunes;

Il est proposé par M. Yvon-Robert Côté et résolu :

D'AMENDER la politique locale relative à l'organisation des services éducatifs pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

ADOPTÉE

CC-2013-296

Achats regroupés de matériel pour le programme Projet personnel d'orientation

ATTENDU l'offre de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de procéder à un achat regroupé d'équipements du programme « Projet personnel d'orientation (PPO) » phase 5;

ATTENDU l'acceptation des directions des écoles secondaires de participer à cette offre d'achats regroupés;

ATTENDU que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

s'engage à respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le(s) fournisseur(s) retenu(s), et en conséquence, ne peut décider d'opter pour un autre (d'autres) fournisseur(s) ou de négocier des prix séparés pour elle-même;

ATTENDU que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay s'engage à défrayer les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres et des contrats assumés par la FCSQ au montant de 5 % du total des achats convenus avant taxes;

**Il est proposé par M^{me} Lily Girard
et résolu :**

DE DÉSIGNER M. Stéphane Côté, directeur adjoint aux Services éducatifs jeunes, à signer l'entente liant la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour l'achat d'équipements dans le cadre du programme « Projet personnel d'orientation (PPO) » phase 5.

ADOPTÉE

CC-2013-297
*Modifications au
plan d'effectifs du
personnel de soutien
secteur général*

ATTENDU le plan d'effectifs 2013-2014 du personnel de soutien au secteur général adopté au Conseil des Commissaires du 23 avril 2013 (résolution CC-2013-164);

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 7-1.01 de la convention collective permettant l'abolition ou la modification d'un poste ainsi que les délais convenus avec le Syndicat régional des employés de soutien;

ATTENDU la vacance éventuelle du poste à temps plein d'acheteur au Centre de formation professionnelle en Métallurgie et Multiservices / La Baie, suite à la nomination du titulaire, M. René Villeneuve, le 1^{er} juillet 2013;

ATTENDU la description des classes d'emplois d'acheteur et de magasinier de classe I établie par le plan de classification du personnel de soutien, édition du 1^{er} février 2011;

ATTENDU qu'une analyse réalisée par le Service des ressources humaines confirme que les tâches confiées par la direction au poste analysé correspondront à la classe d'emplois de magasinier de classe I;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de service des ressources humaines.

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

DE PROCÉDER à l'abolition du poste régulier temps plein d'acheteur, 35 heures par semaine, au Centre de formation professionnelle en Métallurgie et Multiservices / La Baie dès le 1^{er} juillet 2013;

DE CRÉER un poste régulier temps plein de magasinier de classe I, 35 heures par semaine, au Centre de formation professionnelle en Métallurgie et Multiservices / La Baie à compter du 1^{er} juillet 2013;

DE MODIFIER en conséquence le plan d'effectifs du personnel de soutien au secteur général.

DE MANDATER le Service des ressources humaines pour assurer le suivi de la situation et voir à l'application de la procédure d'abolition du poste d'acheteur au moment opportun.

ADOPTÉE

CC-2013-298

*Modifications au
plan d'effectifs du
personnel de soutien
secteur général*

ATTENDU le plan d'effectifs 2013-2014 du personnel de soutien au secteur général adopté au Conseil des Commissaires du 23 avril 2013 (résolution CC-2013-164);

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 7-1.01 de la convention collective permettant l'abolition ou la modification d'un poste ainsi que les délais convenus avec le Syndicat régional des employés de soutien;

ATTENDU la vacance éventuelle du poste à temps plein de gardien à l'école secondaire Charles-Gravel, suite au départ à la retraite du titulaire, M. Luc Savard, le 20 septembre 2013 et que son dernier jour travaillé est prévu pour le 18 août 2013;

ATTENDU la nécessité d'avoir une ressource en poste au départ de M. Luc Savard;

ATTENDU la description des classes d'emplois de gardien et de surveillant d'élèves établie par le plan de classification du personnel de soutien, édition du 1^{er} février 2011;

ATTENDU qu'une analyse réalisée par le Service des ressources humaines confirme que les tâches confiées par la direction au poste analysé correspondront à la classe d'emplois de surveillant d'élèves;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de service des ressources humaines.

**Il est proposé par M. Antonin Simard
et résolu :**

DE PROCÉDER à l'abolition du poste régulier temps plein de gardien, 38 heures 45 minutes par semaine, à l'école secondaire Charles-Gravel dès le 20 septembre 2013;

DE CRÉER un poste régulier temps plein de surveillant d'élèves, 35 heures par semaine, à l'école secondaire Charles-Gravel à compter du 1^{er} juillet 2013;

DE MODIFIER en conséquence le plan d'effectifs du personnel de soutien au secteur général;

DE MANDATER le Service des ressources humaines pour assurer le suivi de la situation et voir à l'application de la procédure d'abolition du poste de gardien au moment opportun.

ADOPTÉE

CC-2013-299

*Reclassification d'un
personnel
professionnel*

ATTENDU le plan d'effectifs 2012-2013 du personnel professionnel adopté au Conseil des commissaires du 8 mai 2012 (résolution CC-2012-094);

ATTENDU la demande de reclassification déposée le 12 avril 2013 par M. Louis Legault en regard des fonctions effectuées;

ATTENDU la description des classes d'emplois de conseiller pédagogique et de psychologue établie respectivement par le plan de classification du personnel professionnel, édition de février 2011;

ATTENDU qu'une analyse réalisée par le Service des ressources humaines confirme que les tâches confiées à M. Louis Legault

correspondent à la classe d'emplois de psychologue;

ATTENDU l'analyse des besoins manifestés dans le cadre du Service régional de soutien au regard des troubles de comportement;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de service des ressources humaines.

**Il est proposé par M. Guy Langlois
et résolu :**

DE PROCÉDER à la reclassification de M. Louis Legault à titre de psychologue aux Services éducatifs jeunes rétroactivement au 12 avril 2013;

DE MODIFIER en conséquence le poste de conseiller pédagogique, tel qu'il apparaît au plan d'effectifs du personnel professionnel.

ADOPTÉE

CC-2013-300

Acquisition d'un système de sauvegarde de données

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation lancé le 4 juin 2013;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 18 juin 2013;

ATTENDU la recommandation du Comité de service des ressources matérielles et du Comité des services éducatifs adultes et de l'informatique;

**Il est proposé par M^{me} Diane Tremblay
et résolu :**

DE RETENIR pour l'acquisition d'un système de sauvegarde de données pour le Service informatique, le plus bas soumissionnaire conforme, soit Télénét informatique;

DE DÉLÉGUER la présidente et la directrice générale pour signer les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

CC-2013-301

Octroi de contrat / Réfection de la cour de l'école Saint-Henri

ATTENDU l'appel d'offres lancé le 10 juin 2013;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 14 juin 2013;

ATTENDU la recommandation du Comité de service des ressources matérielles;

**Il est proposé par M^{me} Sylvie Belzile
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de réfection de la cour à l'école Saint-Henri au plus bas soumissionnaire conforme, soit Entreprise Jean-Yves Laberge ;

DE DÉLÉGUER la présidente et la directrice générale pour signer le contrat relatif à ces travaux.

ADOPTÉE

CC-2013-302

Entérinement / Dépassement de

ATTENDU la résolution CC-2009-096 déléguant à la direction du Service des ressources matérielles et à son personnel-cadre, le pouvoir d'autoriser des dépenses ne pouvant excéder 10 % du montant initial d'un

coûts de plus de 10%
/ Transformation de
la piscine à l'école de
L'Odysée Lafontaine

contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public;

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics stipulant que toute dépense excédant 10% du montant initial du contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public doit être autorisée par le dirigeant de la Commission scolaire (art.17);

ATTENDU la courte période de temps disponible pour la réalisation desdits travaux et la nécessité de libérer les lieux afin d'offrir à la clientèle scolaire un milieu de vie sécuritaire, accueillant et stimulant;

ATTENDU les imprévus survenus au cours des travaux de construction réalisés à l'école Lafontaine;

**Il est proposé par M. Bernard Villeneuve
et résolu :**

D'ENTÉRINER la décision prise par la présidente et la directrice générale d'autoriser des modifications occasionnant une dépense supplémentaire excédant de plus de 10 % le montant initial du contrat suivant :

Contrat	Montant initial	Dépassement
Transformation de la piscine à l'école Lafontaine	147 624,44 \$	22 189.80 \$

ADOPTÉE

CC-2013-303
Autorisation /
Dépassement de
coûts de plus de 10%
/ Réfection de la cour
de l'école Mont-Valin

ATTENDU la résolution CC-2009-096 déléguant à la direction du Service des ressources matérielles et à son personnel-cadre, le pouvoir d'autoriser des dépenses ne pouvant excéder 10 % du montant initial d'un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public;

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics stipulant que toute dépense excédant 10% du montant initial du contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public doit être autorisée par le dirigeant de la Commission scolaire (art.17);

ATTENDU les imprévus survenus au cours des travaux de construction réalisés à l'école Mont-Valin;

ATTENDU la recommandation du Comité de service des ressources matérielles;

**Il est proposé par M. Hervé Charbonneau
et résolu :**

D'AUTORISER les modifications occasionnant une dépense supplémentaire excédant de plus de 10 % le montant initial du contrat suivant :

Contrat	Montant initial	Dépassement
Réfection de la cour de l'école Mont-Valin	237 873,51\$	environ 50 000 \$

DE DÉLÉGUER le directeur du Service des ressources matérielles pour assurer le suivi du dossier.

ADOPTÉE

CC-2013-304
*Octroi de contrat /
Réfection des blocs
sanitaires de l'école
de L'Odysée
Lafontaine (phase 2)*

ATTENDU l'appel d'offres lancé le 5 juin 2013;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 20 juin 2013;

ATTENDU la recommandation du Comité de service des ressources matérielles;

**Il est proposé par M. Michel Girard
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de réfection des blocs sanitaires à l'école secondaire L'Odysée/Lafontaine au plus bas soumissionnaire conforme, soit Mauco Inc.;

DE DÉLÉGUER la présidente et la directrice générale pour signer le contrat relatif à ces travaux.

ADOPTÉE

CC-2013-305
*Appui à la
municipalité de
Rivière-Éternité /
Eau potable*

ATTENDU l'orientation 4 du plan stratégique qui vise la contribution de la Commission scolaire au développement régional;

ATTENDU l'importance pour la Commission scolaire de collaborer à la vitalité des milieux ruraux de son territoire;

ATTENDU que l'école Marie-Médiatrice est située sur le territoire de la municipalité de Rivière-Éternité;

ATTENDU les démarches de la municipalité de se doter d'un réseau d'eau potable;

ATTENDU que nous devons alimenter l'école en eau non potable par un puits artésien ainsi qu'en eau potable par l'achat d'eau embouteillée, et ce, depuis sa construction;

**Il est proposé par M^{me} Sylvie Belzile
et résolu :**

D'APPUYER les démarches de la municipalité de Rivière-Éternité dans son projet d'obtention d'un réseau d'eau potable.

ADOPTÉE

CC-2013-306
*Modifications aux
actes d'établissements*

ATTENDU la résolution CC-2013-260 acceptant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016;

ATTENDU le résultat des consultations faites auprès des différentes instances concernées;

ATTENDU la recommandation du Comité de service des ressources matérielles;

**Il est proposé par M. Antonin Simard
et résolu :**

QUE la Commission scolaire accepte les actes d'établissement tels que soumis lors des consultations, en y apportant les corrections suivantes :

- Centre Durocher : Abrogation de l'acte d'établissement;
- Centre de formation professionnelle La Baie : Abrogation de l'acte

d'établissement;

- Centre d'éducation des adultes Laure-Conan : Ajout des immeubles Centre d'éducation des adultes Durocher, Saint-Alphonse, Georges-Vanier et école primaire et secondaire Fréchette;
- Centre de formation professionnelle métallurgie et multiservices : Ajout des immeubles École secondaire des Grandes-Marées, Cité étudiante de Roberval et Centre de formation professionnelle Roberval-St-Félicien (commerce);
- École secondaire de l'Odysée : Ajout de l'ordre d'enseignement préscolaire (5 ans);

DE DÉLÉGUER la directrice générale pour signer lesdits actes d'établissement.

ADOPTÉE

CC-2013-307

*Entente d'adhésion
d'un regroupement
d'achats de
technologies
numériques
interactives*

ATTENDU la nouvelle règle budgétaire qui couvre l'acquisition de Technologies Numériques Interactives (TNI) pour les commissions scolaires porte le numéro 50730 et s'intitule ainsi : « Technologie de l'information et de la communication dans les écoles du Québec »;

ATTENDU que cette mesure permet à notre Commission scolaire le remboursement des dépenses liées aux acquisitions des tableaux numériques interactifs et accessoires seulement s'ils sont acquis par l'entremise de l'entente regroupée Centre collégial des services regroupés (CCSR) en partenariat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

ATTENDU que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) en partenariat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a l'intention de réaliser une « Mise à jour 2013-2014 du mandat TNI »;

ATTENDU que la période de collecte de ce mandat est prévue jusqu'au 2 juillet 2013 et que les montants consacrés à ce type de dépense requièrent l'approbation financière du Conseil des commissaires.

ATTENDU que le Comité des Services éducatifs adultes et de l'informatique recommande unanimement l'adhésion à cette entente après analyse;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

D'ADHÉRER à la mise à jour du mandat d'achat des tableaux numériques interactifs pour l'année 2013-2014 (DGA 999105983) du Centre collégial des services regroupés en partenariat avec le Centre de services partagés du Québec.

DE DÉLÉGUER la présidente ou la directrice générale à signer tous les documents requis afin de donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE

CC-2013-308

*Modifications à la
structure du Service
du secrétariat général
et des
communications*

ATTENDU que la directrice du Service du secrétariat général et des communications, M^{me} Marie-Andrée Dufour, a annoncé son intention de démissionner pour fin de retraite le 12 juillet 2013;

ATTENDU que l'article 259 de la Loi sur l'instruction publique indique que la Commission scolaire doit nommer un secrétaire général qui exerce, outre les fonctions et pouvoirs prévus par la Loi, ceux de secrétaire du Conseil des commissaires et du Comité exécutif ainsi que ceux que détermine la Commission scolaire;

ATTENDU que le programme de départ volontaire pour le personnel-cadre prévoit l'abolition d'un poste à l'intérieur du plan des effectifs des cadres;

**Il est proposé par M. Omer Deschesnes
et résolu :**

D'ABOLIR à compter du 13 juillet 2013, le poste de Directrice du Service du secrétariat général et des communications;

DE CRÉER à compter du 1^{er} juillet 2013, un poste de secrétaire général (D3).

ADOPTÉE

CC-2013-309

*Nomination du
secrétaire général*

ATTENDU les modifications apportées à la structure du Service du secrétariat général et des communications;

ATTENDU l'ouverture du poste de Secrétaire général (D3);

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

DE NOMMER M^{me} Sarah Tremblay secrétaire générale de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, à compter du 1^{er} juillet 2013, conformément à l'article 259 de la Loi sur l'Instruction publique

Conséquemment,

D'ABOLIR à compter du 1^{er} juillet 2013, le poste d'agente d'administration à la direction générale.

ADOPTÉE

CC-2013-310

*Octroi de contrat /
Tableaux numériques
interactifs et
projecteurs*

ATTENDU la nouvelle règle budgétaire qui couvre l'acquisition de Technologies Numériques Interactives (TNI) pour les commissions scolaires porte le numéro 50730 et s'intitule ainsi : « Technologie de l'information et de la communication dans les écoles du Québec »;

ATTENDU que cette mesure permet à notre Commission scolaire le remboursement des dépenses liées aux acquisitions des tableaux numériques interactifs et accessoires seulement s'ils sont acquis par l'entremise de l'entente regroupée Centre collégial des services regroupés (CCSR) en partenariat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

ATTENDU que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay se réserve le droit de choisir son orientation en matière de technologie en lien avec cette mesure ainsi que de conserver l'homogénéité des tableaux numériques interactifs dans les écoles;

ATTENDU que la Commission scolaire veut installer au cours de l'été les tableaux numériques interactifs afin de ne pas nuire le plus possible aux périodes de classes;

ATTENDU la liste de prix des contrats à commandes de tableaux numériques interactifs, autres équipements et accessoires du Centre de services partagés du Québec (999105173) et que le choix des tableaux blancs interactifs « smart board » sont disponibles;

ATTENDU la recommandation du Comité des Services éducatifs adultes et de l'informatique;

**Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain
et résolu :**

D'ACCORDER, conditionnellement aux règles budgétaires et paramètres officiels pour 2013-2014, le contrat au plus bas soumissionnaire qui respecte l'homogénéité des tableaux numériques interactifs et des projecteurs, soient : Sharp's Audiovisuel pour les tableaux numériques interactifs et Informatique EBR Inc. pour les projecteurs;

DE DÉLÉGUER la présidente et la directrice générale pour signer ledit contrat

ADOPTÉE

CC-2013-311
*Rapport de la
présidente*

Madame la présidente résume certaines représentations ou interventions faites au cours des derniers jours :

- ❖ **Le 10 juin 2013 :**
 - Rencontre avec la directrice générale concernant divers dossiers.
- ❖ **Le 11 juin 2013 :**
 - Participation à la rencontre pour le fonds de développement régional de la Conférence régionale des Élus, aux bureaux de la MRC d'Alma;
 - Participation à la rencontre du comité de sélection pour le poste de secrétaire général.
- ❖ **Le 13 juin 2013 :**
 - Participation à la rencontre du Conseil d'administration de la Conférence régionale des Élus.
- ❖ **Le 20 juin 2013 :**
 - Signature avec pour la vente des terrains de la rue Roussel;
 - Participation à la rencontre du comité de sélection pour le poste de secrétaire général.

CC-2013-312
*Rapport de la
directrice générale*

La directrice générale présente un résumé d'interventions ou représentations faites au cours des derniers jours:

- ❖ **Le 9 juin 2013 :**
 - Participation à la cérémonie remise des médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec, à l'école Charles-Gravel.
- ❖ **Le 10 juin 2013 :**
 - Rencontre avec la présidente concernant divers dossiers.
- ❖ **Le 11 juin 2013 :**
 - Participation à une rencontre téléphonique avec les membres de la Table des directeurs généraux des commissions scolaires de la région;
 - Rencontre avec la présidente concernant divers dossiers;
 - Participation à la rencontre du comité de sélection pour le poste de secrétaire général.
- ❖ **Le 12 juin 2013 :**
 - Spectacle du cirque-école de Notre-Dame et des Jolis-Prés.

- ❖ **Le 13 juin 2013 :**
 - Participation à la rencontre du Conseil d'administration d'Éducation Internationale, à Montréal.
- ❖ **Le 14 juin 2013 :**
 - Participation à la rencontre du Conseil Interordres, au Collège d'Alma;
 - Participation à la rencontre du comité Ensemble, mobiliser pour agir, tenue au Centre administratif de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.
- ❖ **Le 18 juin 2013 :**
 - Participation à la rencontre de la Table régionale de concertation en immigration, à la Maison des régions de Jonquière.
- ❖ **Le 20 juin 2013 :**
 - Signature avec pour la vente des terrains de la rue Roussel;
 - Participation à la rencontre du comité de sélection pour le poste de secrétaire général;
 - Participation à la rencontre de la Table des directeurs généraux des commissions scolaires de la région, à Alma.

CC-2013-313
Comptes-rendus des comités

Les membres du Conseil ont l'occasion d'obtenir des informations des rencontres du Comité consultatif de gestion du 29 mai ainsi que du Comité consultatif de transport du 8 mai 2013.

CC-2013-314
Prévision de clientèle 2013-2014

Un tableau de la prévision de la clientèle scolaire 2013-2014 est déposé aux commissaires en date du 28 mai 2013; on dénote une augmentation de 16 élèves.

CC-2013-315
Implantation de la maternelle 4 ans

À la suite de l'acceptation par l'Assemblée nationale de l'implantation de maternelle 4 ans, aucune confirmation écrite n'a été reçue à ce jour; la directrice des Services éducatifs jeunes mentionne que les parents concernés de l'école Saint-David ont été rencontrés sur ce dossier. Le directeur du Service des ressources financières informe les membres que 18 élèves devraient être confirmés sous peu d'après la Fédération des Commissions scolaires du Québec.

CC-2013-316
Statistiques en assurances salaire 2012-2013

Le directeur du Service des ressources humaines, M. Ouellet, présente le tableau Statistique en assurance salaire pour l'année 2012-2013; on remarque une diminution du montant versé en assurance salaire de 264 328 \$. Il explique les différents facteurs qui ont contribué à cette économie.

CC-2013-317
Messages de la FCSQ

Les messages de la Fédération des commissions scolaires du Québec datés des lundis 10 et 17 juin 2013 sont déposés aux membres du Conseil.

CC-2013-318
Message relatif au projet de loi modifiant la loi sur les élections scolaires

Une lettre de la Fédération des Commissions scolaires du Québec est déposée concernant le Projet de loi n° 24 (Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et modifiant certaines dispositions législatives).

CC-2013-319
Résolution de la Commission scolaire de la Capitale

Les membres prennent connaissance de la résolution du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale concernant la « proposition d'amendement : indemnité de transition de la Présidence de la FCSQ ».

CC-2013-320
Clôture de la séance

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu:**

QUE la présente session soit close à 21 h 25.

ADOPTÉE

La présidente

La secrétaire générale